

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu de la séance du 23 avril 2018

L'an deux mille seize et le 23 avril à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de Ruffieu, légalement convoqué en date du 29 mars 2018 s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence d'Éric PILLARD, Maire.

**Présents** : Pierre BROUSSART, Chantal FAUTH, Corinne GONGUET, Alphonse GROBON, Yves JAY, Arlette MARCELAT, Madeleine MIDOL, Eric PILLARD, Christian SCALI, Martine VARENNE, Mairie-Dominique VIDAL  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

**Elu secrétaire de séance** : Corinne GONGUET

### ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2018
- 2 Révision du tableau des emplois permanents
- 3 Nouveau contrat de la secrétaire de mairie
- 4 Nouveaux statuts du SIAVBA
- 5 Adhésion à la plateforme départementale de dématérialisation des marchés publics
- 6 Election d'un 2<sup>ème</sup> délégué suppléant pour le SIEA
- 7 Le Relais Saint Didier
- 8 Commune nouvelle
- 9 Lotissement la Buissière : tranchée pare-feu
- 10 Arrêté municipal pour supprimer un branchement sur une canalisation communale
- 11 Questions diverses

OoOoOoO

#### **1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 avril 2018**

Le compte rendu n'est pas approuvé à l'unanimité car des corrections doivent être apportées.

#### **2- Révision du tableau des emplois permanents**

Mme Danièle LAPIETRA sera supprimée du tableau des emplois permanents suite à son départ à la retraite.

A sa demande, Mme Emilie LATOUCHE, secrétaire de mairie, travaillera 16h par semaine au lieu de 18h/ semaine. Soit de 13h45 à 17h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

⇒ Vote pour à l'unanimité

#### **3- Nouveau contrat de la secrétaire de mairie**

Mme Emilie LATOUCHE, au statut de contractuelle actuellement, va passer à celui de stagiaire.

⇒ Vote pour à l'unanimité

#### **4- Nouveaux statuts du SIAVBA**

Une modification des statuts du syndicat doit être approuvée suite à la sortie des communes dont la compétence est assurée par la CCBS.

⇒ Vote pour à l'unanimité

#### **5- Adhésion à la plateforme départementale de dématérialisation des marchés publics**

Adhésion gratuite et obligatoire au 1<sup>er</sup> octobre 2018, nécessaire aux différents transferts de données informatiques avec les établissements publics comme la trésorerie ou la sous-préfecture par exemple.

⇒ Vote pour à l'unanimité

#### **6- Election d'un 2<sup>ème</sup> délégué suppléant pour le SIEA**

Le conseiller délégué est Pierre BROUSSART et son suppléant Alphonse GROBON. Mme Martine VARENNE se propose pour être le 2<sup>ème</sup> délégué suppléant.

## **7- Le Relais Saint Didier**

La candidature de Mlle Lorraine BESSONIES et de M. Jonathan FELICES est proposée au Conseil. Plusieurs membres du conseil les ont rencontrés et donnent un avis positif tout en regrettant qu'aucun bilan prévisionnel n'a été fourni. La commune ne possède pas d'informations comptables ni financières concernant leur projet.

Leur candidature est acceptée

- ⇒ 1 contre : P. BROUSSART
- ⇒ 2 absentions : C. GONGUET, A. GROBON
- ⇒ 8 pour : Ch. FAUTH, Y. JAY, A. MARCELAT, M. MIDOL, E. PILLARD, Ch. SCALI, M. VARENNE, M.D. VIDAL.

### **Quelques formalités sont à remplir et des travaux à prévoir :**

- La rédaction du contrat de bail sur 3 ans sera fait selon les conseils des avocats de la commune
- Pour débiter, les nouveaux exploitants bénéficieront de 3 mois de loyers gratuits, puis le loyer s'élèvera à 750€ / mois (350€ pour l'appartement et 400€ HT pour le fonds de commerce). Avec une caution d'un montant de 5 000€.
- Le passage du service de sécurité départemental sera demandé pour valider l'ouverture.
- Le contrôle des extincteurs
- Le dégraissage des hottes (devis de 1 123.32€)
- Le gainage et la réfection de la cheminée (devis 5 900€)
- Vérification des 2 chaudières.

## **8- Commune nouvelle**

Il y a un projet d'une commune nouvelle autour du RPI de Champagne. Sont concernés les communes de Champagne, Belmont, Sutrieu, Lompnieu, Vieu. Ces dernières ont demandé à Ruffieu de les rejoindre. Une étude va être réalisée par le cabinet KPMG pour un coût de 7 692€ TTC. Les 5 conseils municipaux se sont prononcés favorablement au travail de cette entreprise.

Ainsi, en ce qui concerne Ruffieu, participe-t-on à l'étude de KPMG ?

- ⇒ 6 contre : P. BROUSSART, C. GONGUET, A. GROBON, Ch. FAUTH, A. MARCELAT, Ch. SCALI.
- ⇒ 5 absentions : Y. JAY, M. MIDOL, E. PILLARD, M. VARENNE, M.D. VIDAL.

## **9- Lotissement la Buisnière : tranchée pare-feu**

Pour une question de sécurité, en raison de la sécheresse des buis causée par la pyrale, une tranchée pare-feu serait nécessaire à l'ouest du lotissement ; pour une meilleure protection des habitations mais également de la forêt.

Pour l'arrachage et le déblaiement, le devis de l'entreprise Bidet s'élève à 1 620€ TTC.

- ⇒ Vote pour à l'unanimité.

D'autre part, un devis sera demandé concernant la réfection du chemin d'accès au réservoir d'eau ainsi que le re-bornage des 2 lots qu'il traverse de part et d'autre.

## **10- Arrêté municipal pour supprimer un branchement sur une canalisation communale**

Comme il lui a été demandé au conseil municipal du 12 février 2018, M. Alphonse GROBON a fourni les documents d'autorisation de passage et de promesse de concession du tréfonds signés le 31 octobre 1989 avec M. Charles POTHAIN, maire de Ruffieu.

M. GROBON s'appuie sur l'article 4 qui indique que « le Concédant pourra recevoir à titre de dédommagement une redevance proportionnelle à l'importance de la gêne subie et qui sera fixée d'un commun accord... »

M. GROBON affirme que le dédommagement concédé a été l'autorisation d'installer sur la parcelle 247 une prise d'eau destinée à l'alimentation du bétail.

M. le Maire demande à M. GROBON de sortir de la salle du conseil pour procéder au vote.

La question suivante est posée : supprime-t-on le branchement effectué sur une canalisation communale de la source des Fontaines au réservoir situé sous la vierge ?

- ⇒ 1 contre : P. BROUSSART
- ⇒ 3 absentions : C. GONGUET, Ch. FAUTH, A. MARCELAT
- ⇒ 6 pour : Y. JAY, M. MIDOL, E. PILLARD, Ch. SCALI, M. VARENNE, M.D. VIDAL.

### 11- Questions diverses

- Changement de la pile de sauvegarde du défibrillateur installé en 2012, pour un coût de 468€
- Remplacement de la « borne à incendie » au fond du Séran pour un cout d'environ 1 400€ + la main d'œuvre. Une demande de participation de la CUMA sera faite.
- M. BROUSSART souhaiterait mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal un compte-rendu des réunions du SIEA ainsi que des commissions financières et RH du transfert de compétence de l'eau à la CCBS.
- Avec l'arrivée d'une étape du TVO le 14 juillet à Ruffieu, le comité d'animation a décidé d'installer une buvette en concertation avec les Ruflos.

Le maire lève la séance 22 h 50.

